

SOMMAIRE CHAPITRE 2

LES SUJETS FAMILIALES GÉNÉRALES

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS/ APPELS D'URGENCE

Page 45

2.1 LES SUJETS PÉDAGOGIQUES

Page 46

2.2 LES QUESTIONS DE DROIT

Page 52

2.3 DIVERS

Page 56



LANDKREIS
GÖPPINGEN

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS/ APPELS D'URGENCE

LA POLICE	110
LES POMPIERS en europe	112
L'URGENCE/ SAMU	112
L'URGENCE PÉDIATRIQUE	0180 3011250
CENTRE ANTI-POISON	0761 19240
TRANSPORT DE MALADES	
avec des portables il faut d'abord numérotter la ville où vous habitez	19222

Service des urgences*	Téléphone
Numéro d'urgence Bad-Wurtemberg	116117
Cabinet d'urgence– Helfenstein Klinik	07331 23-130
Cabinet d'urgence – Klinik am Eichert	07161 64-4080
Urgence dentaire	0711 7877766
Urgence de pharmacie-chercheur (gratuit dans le fixe)	0800 0022833

* le week-end et les jours fériés

Les hôpitaux	Téléphone
ALB FILS KLINIKEN – Helfenstein Klinik	07331 23-0
ALB FILS KLINIKEN – Klinik am Eichert	07161 64-0
KLINIKUM CHRISTOPHSBAD	07161 601-0

L'assistance personnelle médical	Téléphone
Médecin traitant	
Dentiste	
Pharmacie	
Spécialiste	
Spécialiste	

Recherche de médecin et de thérapeute dans l'Internet	
Base de données du pays	www.arztsuche-bw.de
Base de données en Allemagne	arzt.weisse-liste.de

Divers	Téléphone
Service de soins à domicile	
Femme de ménage	
Transport de substitution/Taxi	
Administration municipale	
Renseignements téléphoniques	11833

Commissariats de police	Téléphone
Eislingen an der Fils	07161 851-0
Göppingen	07161 63-0
Geislingen an der Steige	07331 9327-0
Uhingen	07161 9381-0

Numéros de téléphone privés	Téléphone
Bureau de la mère	
Portable de la mère	
Bureau du père	
Portable du père	

Famille, voisins, amis	Téléphone

2.1 DES SUJETS PÉDAGOGIQUES



Dotation initiale

Si vous recevez l'allocation chômage II ou l'aide sociale, vous pouvez réclamer des besoins supplémentaires pour une grossesse. Si vous faites une demande, vous recevrez la dotation initiale pour le nouveau-né.

La liste suivante donne une vue globale des besoins du nouveau-né. Les tailles sont seulement pour vous donner une première idée, car les nouveau-nés se distinguent par la taille/ la grandeur et le poids.

Bébé d'été:

- Des bodys manches courtes (Gr. 50–56)
- Des grenouillères (Gr. 50–56)
- Des vestes et des pulls à ouvertures faciles, à des manches longues
- 2 paires de chaussettes chaudes
- 1 veste
- 1 bonnet en coton (Gr. 37 et 39)
- 1 casquette (Gr. 37 et 39)
- 1 couverture fine

Bébé d'hiver:

- 6 bodys à manches longues (Gr. 50–56)
- 6 grenouillères (Gr. 50–56)
- 6 vestes chaudes et des pulls à manches longues à ouvertures faciles
- 2 paires de chaussettes chaudes

- 2 bonnets en coton (Gr. 37 et 39)
- 1 veste d'hiver
- 1 housse d'hiver pour la poussette
- 1 bonnet chaud, une écharpe et des moufles
- 1 couverture épaisse

Pour dormir:

- Un lit de bébé
- Un matelas avec une housse
- Une alèse
- Des draps housses
- Des gigoteuses (pas de couverture)
- Boîte à musique (facultatif)
- Mobile (facultatif)
- Sac à émailler (facultatif)

Pour le biberon:

- L'alimentation pour les nourrices
- 2 biberons avec des tétines
- Un égoutte biberons (facultatif)
- Un vaporisateur (facultatif)
- 2 biberons de thé et un goupillon
- 2 sucettes/ tétines
- Bouteille isotherme
- Boîte isotherme pour le biberon

Pour les femmes qui allaitent:

- Coussin d'allaitement
- Thé d'allaitement
- Tire-lait (facultatif)
- 3 soutiens-gorges pour allaiter
- Coussinet d'allaitement
- Biberon de thé et des tétines pour le bébé

Soins de bébé:

- Table à langer avec appui rembourré (lavable, pas en coton)
- Poubelles à couches
- Des couches
- Coupe pour l'eau chaude à côté de la table à langer
- 6–8 lavettes/ lingettes
- 4–6 serviettes comme appui pour la table à langer
- 2 draps de bains

- Nacelles ou seau
- Complément de bains
- Thermomètre de bain
- Coupe-ongles pour les bébés
- Brosse à cheveux pour les bébés (avec des soies douces)
- Lingettes
- 6 couches à mousseline
- 6 tissus à molleton
- 1 crème vulnéraire
- Lampe à chauffer, braséro (facultatif)

à la maison:

- Tapis d'éveil
- Des jouets (Mobile, maracas, boite à musique)
- Babyphone
- Bouillotte ou coussin de noyaux de cerises contre les flatulences ou maux de ventre
- Le transat

Sur la rue:

- Sac à langer
- Siège auto bébé
- Poussette avec sac de bébé
- Protection de pluie pour la poussette
- Couverture pour les poussettes
- Pare-soleil pour la voiture
- Écharpe porte-bébé

Pour la sécurité:

- Protection de bords pour les tables
- Protection des sols
- Protection de réfrigérateur
- Protection de la gazinière
- Cale-portes
- Protection des tiroirs
- Barrière pour escaliers

Source: www.erstausstattungbaby.com

L'alimentation de l'enfant

L'alimentation de la première année doit être particulière, car le système digestif du nouveau-né n'est pas encore prêt pour l'alimentation d'un adulte.



L'allaitement est la meilleure alimentation pour le bébé dans les premiers 4 à 6 mois. Par rapport au contact intime pendant l'allaitement, le bébé profite du sentiment de chaleur, d'amour et de sécurité. L'allaitement offre de l'énergie et des éléments nutritifs d'une manière parfaite. Le bébé n'a pas besoin de boissons supplémentaires sauf en cas de maladie, car en l'allaitant, il y a d'abord de l'eau qui sort et seulement après du lait. Celui-ci est gras et nutritif ce qui rassasie le bébé. Le lait de la mère protège le bébé des infections et le système immunitaire est renforcé. De plus l'allaitement protège le bébé des allergies. Le lait industriel ne peut pas répondre à ces besoins.

L'alimentation change 3 fois à partir de la naissance et ce jusqu'à 3 ans. Au début l'enfant ne reçoit que du lait. A partir de 6 mois on ajoute l'aliment de complément. Quand l'enfant a un an, l'enfant mange de plus en plus la nourriture de la famille.

source: Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA), www.kindergesundheit-info.de



Essayez de rester calme – peu importe ce qui arrive. Même si c'est difficile dans une telle situation, traitez votre enfant affectueusement et patiemment. Ne le branlez surtout pas. C'est ainsi que des blessures graves peuvent se former.

Le bébé crie:

Tous les bébés crient- c'est tout à fait normal. Le fait de crier est le seul moyen de vous faire savoir qu'il a besoin de quelque chose: de nourriture, de chaleur ou de la sécurité. Les bébés crient également environ 1 – 3 heures par jour. Les bébés qui ont moins de 5 mois crient surtout l'après-midi et le soir. Ce sont souvent les coliques à 3 mois.

Une colique est définie par le fait de pleurer et de crier pendant plus de 3 heures pendant plus de 3 jours. Les bébés replient les jambes, ont un visage rouge et un ventre gonflé. Pendant la grossesse, vos battements de cœur étaient un bruit monotone pour l'oreille du bébé. Donc vous devez tenir votre bébé le plus proche de vous possible pour calmer le bébé.

Qu'est-ce qui aide quand le bébé n'arrête pas de crier?

- Un bruit monotone
- Bercer le bébé ou changer la position,
- Changer les couches,
- Le bébé a chaud ou a froid,
- Un massage ou
- un bain chaud.

Pour recevoir plus de conseils vous pouvez contacter le service d'urgence: Vous trouverez les contacts sous la rubrique santé. En cas d'urgence contactez un pédiatre -quand vous ne connaissez pas la raison.

Des massages sont utiles pour...

- Se relaxer
- Dormir mieux
- Crier moins
- Renforcer le contact.

Les maisons de famille, les cabinets des sages-femmes et les hôpitaux offrent des cours de massages pour les bébés.

source: Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA), www.kindergesundheit-info.de
Rubrik Gesundheit > Schreiambulanz

Les bébés et le sommeil

Pour les parents les nuits sans sommeil sont souvent des défis. Il est tout à fait normal que les enfants se réveillent pendant la nuit pendant les premiers mois. La plupart du temps ils ont un sommeil superficiel pour apercevoir leur besoins et pour se réveiller après.

Jusqu'au 6ème mois, il est normal que le bébé se réveille au moins une fois la nuit et a besoin d'une ou plusieurs fois d'alimentation. Donnez le temps à votre enfant à s'habituer à ce rythme de vie et de sommeil. . Soyez un modèle concernant ce rythme d'activité et de phase de relaxation. Vous facilitez ce rythme à votre bébé si vous créez des rituels.

Pendant les premiers mois, utilisez la gigoteuse, car celle-ci ne peut pas glisser sur le visage (contrairement à une couverture). La température optimale dans la chambre est de 18 degrés. La chambre ne doit ni être trop chaude ni trop froide.

Source: Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA), www.kindergesundheit-info.de

Le soin des bébés

Il est important de soigner le bébé régulièrement, car surtout dans les premiers mois de vie la peau est très sensible. Les bébés veulent votre attention absolue, donc on conseille de chercher une chambre calme pour changer les couches, pour faire un massage, pour caresser, pour jouer avec les petites mains et pieds.

Pour nettoyer l'intimité utilisez des compresses et de l'eau chaude. Ainsi vous préservez la peau du bébé. Les compresses doivent être stérilisées régulièrement. Quand vous n'êtes pas à la maison, utilisez des lingettes.

Quelquefois, le bébé doit prendre un bain. La température doit être à 37 degrés. Contrôlez cela avec un thermomètre. Tenez la tête du bébé pendant le bain. Pour que le bébé n'ait pas froid quand il sort, faites attention à ce que la chambre/ salle de bain soit bien chaude.

Source: Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA), www.kindergesundheit-info.de

Tenir le bébé correctement

Il y a une technique spéciale pour porter le bébé pour que les longueurs et surtout la tête ne tournent pas n'importe où. Il est important de porter votre enfant avec un mouvement de rotation. Vous prenez le thorax sous les bras avec les deux mains. Puis vous tournez l'enfant sur le côté et le portez sur votre bras avec un mouvement de spirale.

Voir Page 50

Baby-Blues

Après l'accouchement presqu'une femme sur deux souffre de dépression, de tristesse, d'angoisse et d'un manque d'énergie. Les symptômes classiques du Baby-Blues, qui surgissent dans les 3 à 5 jours après l'accouchement. Les raisons sont un taux

bas d'oestrogène et progesterone après l'accouchement, le changement de la situation de vie, le manque de sommeil, ainsi que les événements à partir et pendant l'accouchement.

Donc ne vous inquiétez pas. Les dépressions disparaissent 2 semaines après l'accouchement. Si cet état de dépression persiste, vous devriez en parler à la sage-femme ou au médecin.

Questions d'éducation

De bons parents font des erreurs: C'est bien que les parents ne soient pas parfaits! Imaginez comment ce serait mauvais, si nous ne faisions pas d'erreurs. Les erreurs ne comptent pas pour les enfants mais comment on se comporte avec eux: S'excuser, vouloir changer, se réconcilier - cela donne de la force et du courage aux enfants.

Chaque enfant est particulier

Une chose est particulièrement importante: Estimez l'individualité et l'indépendance de l'enfant. Chaque enfant est particulier, a des forces individuelles et des manques. Pour votre enfant il est important de pouvoir se développer d'une manière individuelle d'après ses compétences et besoins.

„Les enfants ont le droit à une éducation sans violence. Il est interdit de punir corporellement et de blesser mentalement et de sous-estimer l'enfant.“

§ 1631 Abs. 2 BGB

Les enfants ont le droit à une éducation sans violence. Ils ne reçoivent pas de tape à l'arrière et ne reçoivent pas de giffles. Les parents doivent renoncer à leur crier dessus ou à les menacer avec des punitions.

Une relation parent-enfant qui réussit, montre un traitement doux et gentil et se manifeste par un dialogue d'égalité. Les enfants veulent être pris au sérieux et veulent être estimés. C'est ainsi qu'ils apprennent à donner aussi de l'amour, du respect et de l'estime.

Das Baby richtig hochnehmen und hinlegen

Was dem Baby gut tut:

Vor allem in den ersten Lebensmonaten braucht das Baby im wahrsten Sinne noch sicheren Halt – beim Aufnehmen und Halten, beim Tragen und Wiegen. Es spürt die Nähe von Mutter und Vater und fühlt sich geborgen und sicher.

Wichtig!

Sieben Sie nicht überraschend.
Fassen Sie das Baby fest und sicher an.

Hochnehmen – am liebsten über die Seite



Das Baby in der Rückenlage mit beiden Händen am Rumpf fassen, auf die Seite drehen und weit über die Seite hochheben.

Bei diesem schrägen Aufnehmen braucht der Kopf keine Unterstützung.
Und:
Fürs Baby ist es die angenehmeres Art.

Gerade hochnehmen – nur mit Kopfunterstützung



Das Baby mit beiden Händen unter den Schultern fassen, die Daumen in den Achselhöhlen.

Die gestreckten Finger stützen den Kopf ab.

Pas Baby hinlegen



Das Baby schräg auf eine Pobacke abstützen und dann langsam über die Seite ablegen und auf den Rücken drehen.

! Gut zu wissen:

Bei einem, was Sie tun:

Schauen Sie das Baby an, sprechen Sie mit ihm, erzählen Sie ihm, was Sie gerade tun, und halten Sie – wenn möglich – in der Bewegung Blickkontakt zum Baby.

Der richtige Griff zum Wickeln



1 Mit der rechten Hand den linken Oberschenkel des Babys umfassen und im Hüftgelenk beugen, das andere Bein liegt auf Ihrem Unterarm (mit der linken Hand umgekehrt verfahren).

2

So können Sie den Po leicht anheben und säubern, ohne dass Fuß- und Kniegelenke zu sehr belastet werden.

A ceux qui veulent des punitions et la discipline dure, je voudrais raconter ce qu'une vieille dame m'avait raconté un jour. Elle était une jeune mère à l'époque où on croyait encore à la citation de la Bible: «Qui évite la baguette, gâche le garçon.»

Au fond de son cœur elle n'y croyait pas, mais un jour, son petit fils avait fait quelque chose et elle pensait que c'était le moment où il méritait des coups, les premiers dans sa vie. Elle lui ordonna d'aller dans le jardin pour aller chercher un bâton. Le petit garçon s'en alla et resta dehors très longtemps. Finalement il rentra en pleurant et dit : Je n'ai pas trouvé de bâton, mais voilà une pierre. Celle-ci tu peux me la jeter.

A ce moment-là la mère commença aussi à pleurer, car d'un seul coup elle voyait tout avec les yeux du petit. Le petit a dû penser : «Ma mère veut vraiment me faire mal et cela elle peut le faire aussi avec une pierre. »Elle prit son garçon dans les bras et tous les deux pleurèrent un peu. Puis elle posa la pierre sur l'étagère dans la cuisine et là, elle y resta comme un avertissement continual, comme promesse qu'elle s'est faite ce jour-là : Jamais la violence!

Cette citation est d'Astrid Lindgren pendant son discours lors de la cérémonie du prix Nobel de la paix de la librairie allemande dans l'année 1978.
source: Börsenverein des Deutschen Buchhandels. 1978 Astrid Lindgren, S.8.

Des conseils pour la vie quotidienne d'éducation

- Ne traitez pas votre enfant comme un partenaire: vous êtes un adulte et vous devez porter la responsabilité, aussi quand vous devez interdire qc ou limiter qc.
- Ne critiquez pas l'enfant d'une manière personnelle (par exemple: «tu es méchant»), mais critique plutôt son comportement («Je ne veux pas que tu joues avec l'eau dans la cuisine»)
- Faites des compliments. Si vous critiquez continuellement, vous blesserez votre enfant et vous n'instaurerez pas un climat sain. Mais : Faites des compliments convenables Les enfants sont sensibles aux compliments qui viennent du cœur et qui sont honnêtes.
- Evitez les extrêmes, (ni seulement des compliments, ni la punition constante), évitez la liberté complète ou le contrôle absolu.
- Ses bains d'émotions (sentiments positifs et

négatifs) ne sont pas sains pour votre enfant, surtout quand il ne sait pas comment gérer cela.

- Si vous vous comporté d'une manière fausse, il faut pouvoir s'excuser. Cela aide votre enfant et vous êtes un bon modèle.

Source: Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA), www.kindergesundheit-info.de

Des informations supplémentaires concernant les questions d'éducation

Sur la page d'Internet des aides préalables («Frühen Hilfen») on trouve des documents d'informations actuels et des prospectus pour les parents et les spécialistes.

www.fruehe-hilfen-gp.de/Downloads

2.2 QUESTIONS DE DROIT



Protection de la maternité

La loi de la protection de la maternité vaut pour toutes les femmes enceintes qui ont un contrat de travail.

La loi de la protection de la maternité vous protège de vous mettre vous et votre enfant en danger au travail. De plus, elle vous protège de licenciement pendant la grossesse et peu après la naissance.

L'employeur doit respecter ces conditions. C'est pourquoi toutes les femmes enceintes devraient informer leur chef de leur grossesse.

Les performances de maternité d'après la loi de la protection de la maternité:

- L'argent de maternité,
- Les indemnités journalières Supplément de l'employeur pendant le délai de la protection de la maternité et
- Le salaire concernant l'interdiction de travailler en dehors du délai.

Protection du délai:

Dans les 6 semaines avant la date de naissance, les femmes peuvent seulement travailler avec leur permission, huit semaines après la naissance elles n'ont pas le droit de travailler. Si ce sont des pré-maturés ou des naissances multiples, cela s'étend à 12 semaines.

Renseignement:

A partir du 01.01.2018 il y aura des changements dans la loi de la protection de la maternité. Les délais de la protection de la maternité après la naissance d'un enfant handicapé peuvent être prolongés de 4 semaines. De plus cela vaut aussi pour des élèves, des étudiantes, des femmes employeuses, des femmes handicapées dans les ateliers pour hommes handicapés et des femmes en formation dans une entreprise. Des informations supplémentaires sont à votre disposition sur la page d'accueil du ministère de famille, retraitées, femmes et jeunes (BMFSFJ).

www.bmfsfj.de

Inscription de l'enfant

Si votre enfant est né à l'hôpital, l'annonce de la naissance est automatiquement transmise à l'organisme chargé d'enregistrer les déclarations de domicile. Vous avez une semaine pour aller chercher l'acte de naissance au bureau de l'état civil à la mairie. Vous recevez 4 exemplaires: 2 pour vous et deux pour demander l'allocation familiale et l'argent des parents. Avec l'acte de naissance vous pouvez inscrire votre enfant au bureau de l'état civil à la mairie. Vous trouverez une liste de tous les mairies sous la rubrique divers (2.3).

Vous avez besoin d'...

- Une carte d'identité valable ou un passeport,
- L'acte de naissance de l'enfant
- La reconnaissance de paternité (pour les enfants nés hors mariage)

La reconnaissance de paternité

Si vous n'êtes pas marié, vous devez faire une reconnaissance de paternité pour être reconnu comme père officiel. On peut faire cela au bureau de l'état civile, chez un juge ou un notaire, au tribunal cantonal avant et après la naissance.

Vous avez besoin de...

- Votre acte de naissance ou acte généalogique
- Un passeport valable ou carte d'identité des deux parents et
- L'accord écrit de la mère, si elle n'est pas présente.

Landratsamt Göppingen

Kreisjugendamt

Lorcher Straße 6

73033 Göppingen

Téléphone 07161 202-655

Télécax 07161 202-649

E-Mail kreisjugendamt@landkreis-goeppingen.de

www.landkreis-goeppingen.de/Kreisjugendamt

Congé parental

Les parents peuvent rester en congé parental jusqu'à la fin de la troisième année de l'enfant, s'ils s'occupent seuls de leur enfant - en cas de contrat de travail. 8 semaines avant la naissance et pendant l'accouchement il y a la protection de licenciement, donc le contrat de travail est encore valable. Les parents qui travaillent peuvent décider eux-mêmes qui reste à la maison pour garder l'enfant. Ils peuvent aussi le faire tous les deux en même temps. Celui qui demande le congé parental peut travailler à mi-temps pendant 30 heures maximum en moyenne par mois. Le congé parental pendant les trois premières années doit être demandé à l'employeur 7 semaines avant la reprise avec les formulaires adéquats. La demande doit donc être faite au plus tard une semaine après la naissance.

Le congé parental n'est pas forcément pris dans les trois premières années mais peut aussi être pris d'une autre manière, p. ex. une année de congé, quand l'enfant est déjà à l'école. On peut demander le congé jusqu'à la 8ième année de l'enfant. En tout pour 3 ans.

www.bmfsfj.de

Curatelle du Jugendamt/ juge

Pour la reconnaissance de paternité et/ou la demande de l'allocation familiale vous pouvez demander l'aide de la curatelle. La condition c'est de garder l'enfant et de demander l'aide de la curatelle par écrit. Vous recevrez cette aide, seulement si vous la demandez explicitement. La personne qui a le droit de garde et qui s'occupe de l'enfant peut demander la curatelle. Vous pouvez avoir ce soutien aussi déjà avant la naissance.

Landratsamt Göppingen

Kreisjugendamt

Lorcher Straße 6

73033 Göppingen

Téléphone 07161 202-655

E-Mail kreisjugendamt@landkreis-goeppingen.de

www.landkreis-goeppingen.de/Beistandschaften

Déclaration de responsabilité parentale

Ici il s'agit d'une déclaration des parents non-mariés pour qu'ils puissent s'occuper tous les deux de l'enfant. Sinon la mère bénéficie automatiquement seule le droit de garde, si les parents ne sont pas mariés. Sans accord de la mère ou une décision judiciaire, le père ne bénéficie pas du droit de garde.

La déclaration peut être faite avant ou après la naissance, mais seulement après la reconnaissance de paternité.

Vous avez besoin du...

- Passeport ou carte d'identité valables des deux parents
- L'acte de naissance dont tous les deux sont inscrits (si la déclaration se déroule après la naissance) et
- Un extrait du carnet de grossesse (page avec la date prévue) et la copie de la reconnaissance de paternité (si déclaration se déroule avant la naissance)

Vous pouvez faire la reconnaissance de paternité gratuitement dans le Kreisjugendamt Göppingen ou



Écoles maternelles des communes et des ville dans la régions Göppingen:
www.bildungsregion-goeppingen.de/Kinderbetreuungseinrichtungen



par un notaire, lequel il faudra payer.

Landratsamt Göppingen

Kreisjugendamt

Lorcher Straße 6

73033 Göppingen

Téléphone 07161 202–655

Télifax 07161 202–649

E-Mail kreisjugendamt@landkreis-goeppingen.de

www.landkreis-goeppingen.de/Kreisjugendamt

Contact accompagné

Le centre de protection des enfants (KSZ) offre à des familles séparées des conseils et du soutien, car on veut permettre aux enfants d'avoir un contact sans souci avec leurs parents.

Kinderschutzzentrum Göppingen

Schillerplatz 9

73033 Göppingen

Téléphone 07161 96949 - 6

Télifax 07161 96949 - 5

E-Mail Begleiteter-Umgang@dksb-gp.de

www.dksb-gp.de

Tu es enceinte et tu n'as pas encore 18 ans?

Déjà pendant la grossesse tu dois contacter le Kreisjugendamt (le service de la jeunesse). Tu reçois des conseils, du soutien, et un accompagnement social avec des interlocuteurs et interlocutrices.

Si ton partenaire/ ami a aussi moins de 18 ans, le Kreisjugendamt est le tuteur légal du bébé. Mais on peut choisir (si la mère/tu le veut/x) une autre personne comme tuteur. Il faut faire une demande au tribunal des affaires familiales. Si l'un des parents a déjà 18 ans, c'est celui-ci qui aura la droit de garde.

Mais comme parent mineur vous avez bien-sûr le droit

- de soigner,
- éduquer,
- de donner le nom, et
- de choisir le lieu de séjour du bébé.

Landratsamt Göppingen

Kreisjugendamt

Lorcher Straße 6

73033 Göppingen

Téléphone 07161 202–655

Télifax 07161 202–649

E-Mail kreisjugendamt@landkreis-goeppingen.de

www.schwanger-unter-20.de

Garde

A partir du 01.08.2013 chaque enfant d'un an a le droit à une place en crèche. La commune est donc obligée d'offrir une place en crèche ou chez une nourrice. Si vous ne trouvez pas de place, contactez le Kreisjugendamt Göppingen dès que possible. Des parents qui travaillent peuvent avoir la garde à partir de la première année.

Landratsamt Göppingen

Kreisjugendamt

Lorcher Straße 6

73033 Göppingen

Téléphone 07161 202–422

Télifax 07161 202–649

E-Mail kreisjugendamt@landkreis-goeppingen.de

www.landkreis-goeppingen.de/Kreisjugendamt

www.bw-kita.de/gp

2.3 DIVERS



Le passeport pour les enfants

A partir de la naissance les enfants ont besoin d'un passeport pour voyager à l'étranger. Ce passeport est un document pour voyager pour les enfants de moins de 12 ans. On peut en faire la demande à l'administration municipale. La mère, le père (si tous les deux ont le droit de garde) et l'enfant doivent être présents.

Documents nécessaires:

- Acte de naissance,
- Photo biométrique et
- Passeport/ carte d'identité des parents.

Important:

Le passeport pour les enfants est accepté partout - sauf une exception. Pour entrer aux Etats-Unis il faut avoir un passeport régulier pour l'enfant - peu importe l'âge de l'enfant.

Les parents d'origine étrangère doivent s'informer auprès de leur propre administration ou de leur ambassade car ils ont peut-être d'autres règles concernant cela.

www.service-bw.de

Divers – bureau des citoyens – administration public

Bibliothèques

Beaucoup de communes et des villes dans le district Göppingen ont une bibliothèque. Informez-vous donc sur place!

Soutien pour les victimes de criminalité

Le «Weisse Ring» aide les hommes, qui sont devenus des victimes de criminalité et de violence ainsi que leurs familles. Contactez au: 116 006

WEISSE RING e. V.

Geislunger Straße 14
73033 Göppingen
Téléphone 07161 968693
Télécopie 07161 69510
E-Mail weisser.ring.goeppingen@aol.de
www.weisser-ring.de

Des chemins pour sortir de la violence familiale

Il existe un prospectus avec des offres d'aide dans la région Göppingen concernant la violence familiale. Le prospectus a été réalisé par la sous-préfecture de Göppingen en coopération avec la mairie de Göppingen, la maison des femmes à Göppingen et la police de Göppingen.

[www.landkreis-goeppingen.de/
Publikationen+Chancengleichheit](http://www.landkreis-goeppingen.de/Publikationen+Chancengleichheit)

Informations pour les femmes

Ici vous trouvez des liens concernant des sujets intéressants, des institutions, des offres d'aide, particulièrement pour des femmes.

www.landkreis-goeppingen.de/Frauenwegweiser

Centre d'accueil des citoyens

Le Centre d'accueil des citoyens sur place dans votre commune est responsable pour pleins de tâches administratives. Vous pouvez vous inscrire ici, si vous emménagez ou si vous déménagez, vous vous désinscrivez. Vous pouvez demander les

passeports et les cartes d'identités pour vous et vos enfants. Vous pouvez également demander des extraits de casiers judiciaires, des permis de conduire ou des naturalisations. Renseignez-vous à propos d'autres demandes.

Nom/Adresse	téléphone	Télécax	E-Mail/Internet
Adelberg 73099 Adelberg Vordere Hauptstraße 2	07166 91011–0	07166 91011–3	gemeinde@adelberg.de www.adelberg.de
Aichelberg 73101 Aichelberg Vorderbergstraße 2	07164 80095–0	07164 80095–9	rathaus@aichelberg.de www.aichelberg.de
Albershausen 73095 Albershausen Kirchstraße 1	07161 3093–0	07161 3093–50	gemeinde@albershausen.de www.albershausen.de
Bad Boll 73087 Bad Boll Hauptstraße 94	07164 808–0	07164 808–33	rathaus@bad-boll.de www.bad-boll.de
Bad Ditzenbach 73342 Bad Ditzenbach Hauptstraße 40	07334 9601–0	07334 9601–30	info@badditzenbach.de www.badditzenbach.de
Bad Überkingen 73337 Bad Überkingen Gartenstraße 1	07331 2009–0	07331 2009–39	info@bad-ueberkingen.de www.bad-ueberkingen.de
Birenbach 73102 Birenbach Marktplatz 1	07161 50098–0	07161 50098–22	gemeinde@birenbach.de www.birenbach.de
Böhmenkirch 89558 Böhmenkirch Hauptstraße 100	07332 9600–0	07332 9600–40	gemeinde@boehmenkirch.de www.boehmenkirch.de
Börtlingen 73104 Börtlingen Hauptstraße 54	07161 95331–0	07161 95331–20	rathaus@boertlingen.de www.boertlingen.de
Deggingen 73326 Deggingen Bahnhofstraße 9	07334 78–0	07334 78–238	gemeinde@deggingen.de www.deggingen.de
Donzdorf 73072 Donzdorf Schloss 1–4	07162 922–0	07162 922–521	stadt@donzdorf.de www.donzdorf.de
Drackenstein 73345 Drackenstein Hauptstraße 28	07335 6452	07335 2761	drackenstein@kdrs.de www.drackenstein.de
Dürnau 73105 Dürnau Hauptstraße 16	07164 91010–0	07164 91010–10	gemeinde@duernau.de www.duernau.de
Ebersbach an der Fils 73061 Ebersbach an der Fils Marktplatz 1	07163 161–0	07163 161–244	rathaus@stadt.ebersbach.de www.ebersbach.de
Eislingen an der Fils 73054 Eislingen an der Fils Schlossplatz 1	07161 804–0	07161 804–199	stadtinfo@eislingen.de www.eislingen.de
Eschenbach 73107 Eschenbach Lotenbergstraße 6	07161 94040–0	07161 94040–20	rathaus@gemeinde-eschenbach.de www.gemeinde-eschenbach.de
Gammelshausen 73108 Gammelshausen Hauptstraße 19	07164 9401–0	07164 9401–20	kohl@gammelshausen.de www.gammelshausen.de
Geislingen an der Steige 73312 Geislingen an der Steige Hauptstraße 1	07331 24–0	07331 24–202	info@geislingen.de www.geislingen.de

Nom/Adresse	téléphone	Télécopie	E-Mail/Internet
Gingen 73333 Gingen Bahnhofstraße 25	07162 9606–0	07162 9606–66	bma@gingen.de www.gingen.de
Gruibingen 73344 Gruibiingen. Hauptstraße 18	07335 9600–0	07335 9600–20	info@gruibingen.de www.gruibingen.de
Hattenhofen 73110 Hattenhofen Hauptstraße 45	07164 91009–0	07164 91009–25	rathaus@hattenhofen.de www.hattenhofen.de
Heiningen 73092 Heiningen Hauptstraße 30	07161 4034–0	07161 4034–39	gemeinde@heiningen-online.de www.heiningen-online.de
Hohenstadt 73345 Hohenstadt Schulstraße 9	07335 5033	07335 7138	guenter.riebort@hohenstadt-alb.de www.hohenstadt-alb.de
Kuchen 73329 Kuchen Marktplatz 11	07331 9882–0	07331 9882–13	bma@kuchen.de www.kuchen.de
Lauterstein 73111 Lauterstein Hauptstraße 75	07332 9669–0	07332 9669–27	stadtverwaltung@lauterstein.de www.lauterstein.de
Mühlhausen/Täle 73347 Mühlhausen/Täle Gosbacher Straße 16	07335 9601- 0	07335 9601–25	gemeinde@muelhausen-taele.de www.muelhausen-taele.de
Ottenbach 73113 Ottenbach Hauptstraße 4	07165 91291–0	07165 91291–4	info@ottenbach.de www.ottenbach.de
Rechberghausen 73098 Rechberghausen Amtsgasse 4	07161 501–0	07161 501–11	info@gemeinde.rechberghausen.de www.rechberghausen.de
Salach 73084 Salach Rathausplatz 1	07162 4008–0	07162 4008–70	info@salach.de www.salach.de
Schlat 73114 Schlat Hauptstraße 2	07161 987397–0	07161 987397–77	info@schlat.de www.schlat.de
Schlirbach 73278 Schlirbach Hölzerstraße 1	07021 97006–0	07021 97006–30	gemeinde@schlierbach.de www.schlierbach.de
Süßen 73079 Süßen Heidenheimer Str. 30	07162 9616–0	07162 9616–96	info@suessen.de www.suessen.de
Uhingen 73066 Uhingen Kirchstraße 2	07161 9380–0	07161 9380–199	info@uhingen.de www.uhingen.de
Wäschchenbeuren 73116 Wäschchenbeuren Manfred-Wörner-Platz 1	07172 92655–0	07172 92655–29	info@waeschenbeuren.de www.waeschenbeuren.de
Wangen 73117 Wangen Pfarrberg 2	07161 91418–0	07161 91418–33	rathaus@wangen.kdrs.de www.gemeinde-wangen.de
Wiesensteig 73349 Wiesensteig Hauptstraße 25	07335 9620–0	07335 9620–24	info@wiesensteig.de www.wiesensteig.de
Zell u.A. 73119 Zell u.A. Lindenstraße 1-3	07164 807–0	07164 807–77	gemeinde@zell-u-a.de www.zell-u-a.de

L'administration du district

L'administration du district et des offices d'administration des différents districts servent de bureau de coordination pour les citoyens, pour

les clubs et pour les institutions sur place. Ici on s'occupe des tâches administratives des citoyens.

Nom/Adresse	téléphone	Téléfax	E-Mail/Internet
Böhmenkirch, Verwaltungsstelle Schnüttlingen 89558 Böhmenkirch-Schnüttlingen Brunnenstraße 16	07332 5228		
Böhmenkirch, Verwaltungsstelle Steinenkirch 89558 Böhmenkirch-Steinenkirch Albstraße 21	07332 5208		
Böhmenkirch, Verwaltungsstelle Treffelhausen 89558 Böhmenkirch-Treffelhausen Schulstraße 1	07332 5270	07332 923504	
Deggingen, Rathaus Reichenbach i.T. 73326 Deggingen-Reichenbach i.T. Reichenbachstraße 1	07334 4329		
Donzdorf, Verwaltungsstelle Reichenbach u.R. 73072 Donzdorf Ringstraße 8	07162 29976	07162 921355	vwstelle-reichenbach@donzdorf.de
Donzdorf, Verwaltungsstelle Winzingen 73072 Donzdorf Gmünder Straße 19	07162 29818	07162 921354	vwstelle-winzingen@donzdorf.de
Ebersbach, Verwaltungsstelle Bünzwang 73061 Ebersbach-Bünzwang Ortsstraße 49	07163 161–175		
Ebersbach, Verwaltungsstelle Roßwälden 73061 Ebersbach-Roßwälden Steinbisstraße 2	07163 161–176		
Ebersbach, Verwaltungsstelle Weiler 73061 Ebersbach-Weiler Weilerstraße 35	07163 161–177	07163 161–2731	
Geislingen an der Steige, Geschäftsstelle Aufhausen 73312 Geislingen-Aufhausen Steinbosstrasse 6	07334 4396		
Geislingen an der Steige, Geschäftsstelle Eybach 73312 Geislingen-Eybach Von-Degenfeld-Straße 19	07331 64381		
Geislingen an der Steige, Geschäftsstelle Stötten 73312 Geislingen-Stötten Oberdorfstraße 2	07331 63278		
Geislingen an der Steige, Geschäftsstelle Türkheim 73312 Geislingen-Türkheim Geislunger Straße 11	07331 42761		
Geislingen an der Steige, Geschäftsstelle Waldhausen 73312 Geislingen-Waldhausen Gussenstadter Straße 4	07331 64534		
Geislingen an der Steige, Geschäftsstelle Weiler o.H. 73312 Geislingen-Weiler o.H. Kirschweg 1	07331 40434		
Göppingen, Bezirksamt Bartenbach 73035 Göppingen-Bartenbach Brunnenstraße 5	07161 650–96210	07161 650–96219	bartenbach@goeppingen.de
Göppingen, Bezirksamt Bezgenriet 73035 Göppingen-Bezgenriet Badstraße 30	07161 650–96220	07161 650–96229	bezgenriet@goeppingen.de
Göppingen, Bezirksamt Faurndau 73035 Göppingen-Faurndau Bismarckstraße 6	07161 650–96270	07161 650–96279	faurndau@goeppingen.de
Göppingen, Bezirksamt Hohenstaufen 73037 Göppingen-Hohenstaufen Reichsdorfstr. 34	07161 650–96250	07161 650–96259	hohenstaufen@goeppingen.de

Nom/Adresse	téléphone	Télifax	E-Mail/Internet
Göppingen, Bezirksamt Holzheim 73037 Göppingen-Holzheim Schlater Straße 1	07161 650–96230	07161 650–96239	holzheim@goeppingen.de
Göppingen, Bezirksamt Jebenhausen 73035 Göppingen-Jebenhausen Boller Straße 12	07161 650–96240	07161 650–96249	jebenhausen@goeppingen.de
Göppingen, Bezirksamt Maitis 73037 Göppingen-Maitis Gmünder Straße 32	07161 650–96260	07161 650–96269	maitis@goeppingen.de
Uhingen, Verwaltungsstelle Holzhausen 73066 Uhingen-Holzhausen Am Dorfplatz 6	07161 37136	07161 37136	
Uhingen, Verwaltungsstelle Nassachtal/ Diegelsberg im Stadtteil Baiereck 73066 Uhingen-Baiereck Schlichtener Straße 1	07163 3593		
Uhingen, Verwaltungsstelle Sparwiesen 73066 Uhingen-Sparwiesen Gestöckweg 7	07161 37123		

 www.goeppingen.de/Bezirksaemter.html